

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1645**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition du lot n° 14 de l'ensemble immobilier en copropriété situé place Guy Moquet et appartenant à la SCI médicale du Mas du Taureau

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1645**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition du lot n° 14 de l'ensemble immobilier en copropriété situé place Guy Moquet et appartenant à la SCI médicale du Mas du Taureau**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir le lot n° 14 ainsi que les 35/1000 de la propriété du sol et des parties communes générales d'un ensemble immobilier en copropriété situé place Guy Moquet à Vaulx en Velin et appartenant à la SCI Médicale du Mas du Taureau, cadastré sous le numéro 152 de la section AV.

Il s'agit d'un local commercial occupé dans lequel sont exercées plusieurs activités.

Ce bien immobilier se situe dans le périmètre de l'opération instauré sur les quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau à Vaulx en Velin, dans le cadre du Grand Projet de Ville.

L'objectif est de mettre en oeuvre le projet de renouvellement urbain du Mas du Taureau par une opération de démolition-reconstruction du pôle commercial existant.

Aux termes du compromis, la SCI Médicale du Mas du Taureau céderait à la Communauté urbaine le lot n° 14, occupé, au prix de 265 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, pour un montant de 265 000 €, du lot n° 14 de l'ensemble immobilier en copropriété situé place Guy Moquet à Vaulx en Velin et appartenant à la SCI médicale du Mas du Taureau, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain par une opération de démolition-reconstruction du pôle commercial existant.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1197, le 18 janvier 2010 pour la somme de 2 300 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération n° 1197, à hauteur de 265 000 € pour l'acquisition et de 3 800 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.